

Déclaration Unaf sur le PLFSS 2024

**Conseil de la CNAV
4 octobre 2023**

L'Unaf prend acte que le PLFSS 2024 traduit les orientations décidées par le gouvernement sur la réforme des retraites du printemps dernier.

Notre prise de parole sera courte et centrée sur la question des droits familiaux et conjugaux. La question de la prise en compte des charges parentales par notre système de retraites, avec en particulier ses enjeux en termes d'égalité femmes-hommes, a émergé très fortement lors des débats sur la réforme des retraites. La première ministre a donc mandaté le conseil d'orientation des retraites sur des scénarios d'évolution de ces droits. L'Unaf qui siège au sein du COR, sera force de propositions pour faire évoluer ces droits tout en conservant l'acquis indispensable qu'ils représentent pour les retraités ayant eu charge de famille.

Il nous semble particulièrement important que ce travail articule bien l'expertise de la branche vieillesse et celle de la branche Famille afin que le système de retraites traduise bien les évolutions de la politique familiale par exemple celles qui se profilent sur le congé parental, même si le texte actuel du PLFSS ne l'acte pas encore. Ce travail de coordination entre politique familiale et politique en matière de retraites permettra de préparer efficacement les adaptations nécessaires lors des prochaines lois de financement de la sécurité sociale.

Enfin, nous notons avec satisfaction la transposition de la création de l'Assurance vieillesse des aidants au régime de retraite de Saint-Pierre et Miquelon. Afin que les familles puissent se saisir de l'AVA il sera nécessaire de communiquer largement à ce sujet.